

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET : Attribution des subventions 2026 aux associations**

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente-sept minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le onze février deux mille vingt-six

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 24**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Olivier BROCHET, Didier BOURGEAIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Geneviève GERBAULET, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie LYAUDET (MARIN), Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne, MARTINE Christine pouvoir à CYVOCT Jean-Michel, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à BOURGEAIS Didier

**Membres absents excusés sans pouvoir : 2**

CRETIER Humbert, ZANI Sonia

**Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER**

**En présence de 24 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

Conformément aux propositions de la Commission Finances du 9 février 2026,

Conformément à l'annexe 1 (tableau des subventions 2026) de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de Corinne BOYER et le pouvoir de Gaëlle FORAY**

- **VOTE** les subventions aux associations et événements 2026 s'élevant à la somme globale de **177 919 €**, dont la liste est jointe au budget voté cette même séance.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65 du budget 2025, comme suit :
  - article 657363 pour 32 000 €,
  - article 65748 pour 145 919 €.
- **PRECISE** que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € doivent faire l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention avec l'organisme qui en bénéficie.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Publiée sur le site internet de la Commune le 16/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260225-DE-2026-02-01-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2026  
Date de réception préfecture : 06/03/2026

